

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

10-12 RUE DU CAPITAINE MENARD

75732 PARIS CÉDEX 15 - TÉL 575.62.26

DÉTERMINATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION
DES CAPTAGES AEP DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MIGE

Prénereau - captage complémentaire

G. BILLARD

J.C. FORTE

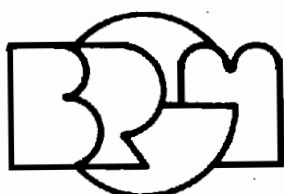
-

GA 83/86 BOU

OCTOBRE 1983

SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES



**SERVICE GEOLOGIQUE
REGIONAL
BOURGOGNE**

S.G.R BOU , 32, Bld du Maréchal JOFFRE
21100 DIJON
Tél. (80) 72.42.31

Télex : BRGMDIJ 350443F

Date de la reconnaissance sur le terrain : 27/09/83

A ÉTUDE D'ENVIRONNEMENTI - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE DU CAPTAGEI1) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Commune d'implantation du captage : MIGE

Lieu dit : Hameau de Prénereau

Parcelle cadastrale : Section A2 - parcelles n° 1529 - 1530

Distance à l'agglomération et orientation : 0,6 km au SSW de Prénereau et
2,5 km à W de Mige

Nature du captage :

- puits ☐
- forage ☐
- source captée ☒

Appellation courante du captage : captage complémentaire

Carte géologique : COURSON LES CARRIERES

- n° : 434
- huitième : 4

Indice B.R.G.M. : 434-4X-0012

Coordonnées Lambert :

- X = 688,11
- Y = 298,16

Altitude du sol : Z = 245 (EPD)

Champ captant :

- ouvrage unique ☐
- plusieurs ouvrages ☒ - nombre : 3 puits
- prélèvement annuel en 1982 : 2329 m3 (production globale du captage principal et du captage complémentaire)

I2) SITUATION ADMINISTRATIVE

Rapport du géologue agréé G. BILLARD ☒

Rapport du conseil départemental d'hygiène ☐

Arrêté de déclaration d'utilité publique ☐

Autres :

Date

04/10/83

II - SITUATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE L'A.E.P.

Organisme responsable - Nom et adresse : Mairie de Mige
89580 COULANGES LA VINEUSE

- Commune ☒
- Syndicat ☐

Mode de gestion de l'A.E.P. :

- régie municipale ☒
- affermage ☐
- concession ☐

Nom et adresse du service gestionnaire : Mairie de MIGE
89580 COULANGES LA VINEUSE

Nombre de communes desservies par le captage : 1

Organisation de l'A.E.P. en plusieurs réseaux : oui ☒
non ☐

Nom du réseau desservi par le captage ☒ réseau Prénereau
le champ captant ☐

Communes desservies par le réseau, avec leur nombre d'habitants ☒
d'abonnés ☒

- Mige, hameau de Prénereau 50 habitants
- 25 abonnés
-
-
-
-

Autres champs captants d'A.E.P. d dans le réseau R ☒
hors du réseau HR ☐

R ou HR	en service	abandonné	Commune d'implantation	Nombre d'ouvrages	prélèvement annuel en 19
R	☒ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Mige (hameau Prénereau)	1 = captage principal	

- Réservoirs semi enterrés ☒
- Châteaux d'eau ☐
 - nombre : 1
 - capacité (m3) : environ 20 m3
- Historique de l'A.E.P. : oui ☐
non ☒

ANNEXE : Historique de l'alimentation en eau potable du réseau ☐

III - CARACTERISTIQUES DU SITE AQUIFERE

Nature du site

vallée	☐	plaine	☐
vallée sèche	☐	coteau	☐
thalweg	☒	plateau	☐

Aquifère capté et étage géologique

alluvions	☐
craie	☐
sables albiens	☐
calcaire kimméridgien moy. et sup.	☒
arène granitique	☐

Terrain de couverture

nature : limons argileux
épaisseur : métrique

Substratum

nature : niveaux marneux kimméridgiens
atteint : oui ☒
non ☐

Profondeur du niveau d'eau sous le sol et date de la mesure

puits n° 3 = 2,04 m/margelle le 05/10/71

Température de l'eau et date de la mesure

puits n° 3 = 12°5 le 05/10/71

Essai de débit

réalisé : oui ☒ 0,46 l/s (39,5 m3/j) le 27/09/83
non ☐ 0,20 m/s (17 m3/j) en août 1964
valeur de la transmissivité : m2/s

Qualité de l'eau - Observations particulières

Eléments dont la teneur présente une anomalie (variabilité et (ou) excès)
(avec valeurs extrêmes)

- teneurs élevées en nitrates
- contaminations bactériennes souvent importantes

<u>ANNEXE</u> : Coupe géologique	☐	Courbe interprétative de l'essai	☐
Coupe lithologique	☐	Tableau d'analyse de type I	☐
Coupe stratigraphique	☐	Tableau d'analyse de type II	☒
Tableau d'essai de débit	☐		

IV - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE ET DE LA STATION

④

IV1 - OUVRAGE

Type d'ouvrage

puits ☐
forage ☐
source captée ☒ 3 puits

Date d'exécution : 1965
de mise en service : 1968

Profondeur moyenne = 2 m

Diamètre en tête : 1,5 m
en fond : 1,5 m

Groupes d'exhaure dans l'ouvrage : descente gravitaire de l'eau jusqu'à une bache de pompage située dans le hameau de Prénereau

Nombre	☐	☐
Nature		
Débit (m3/h)		
HMT (m)		

Compteur d'eau sur la sortie des groupes : oui ☐
non ☐

Régime d'exploitation

Débit d'exhaure (m3/h) :
Volume d'exhaure en 19 :
Débit maximal d'exhaure en 19 : période :
Débit minimal

IV2 - STATION

Station de refoulement après les groupes d'exhaure : oui ☐
non ☐

L'eau de la bache de pompage est refoulée sur le réservoir du captage principal lorsqu'il se vide.

Station de traitement de l'eau

<u>Stérilisation</u>	☒	<u>Floculation et filtration</u>	☐
Chlore gazeux	☐	chlorure ferrique	☐
eau de javel	☒	carbonate	☐
autres	☐	filtre à sable	☐
point d'injection : bache de pompage		autres	☐

ANNEXE : Coupe technique ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type I ☐
Tableau d'analyse de l'eau de type II ☒

V - ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

1 - Immédiat (parcelle cloturée)

- parcelle clôturée en bon état
- eau stagnante dans la portion NW du périmètre (émergences diffuses non captées)
- pratiquement absence de débit au niveau du puits n° 2

2 - Rapproché (250 m autour du captage)

- prairies et cultures dans la vallée, cultures sur les plateaux, petits bois sur les flancs de coteaux
- chemins de terre à 50 m à l'ouest
- D III à 250 m au NE

3 - Eloigné (1 km autour du captage)

- prairies, cultures et petits bois
- hameau de Prénereau à 0,5 km au NW
- ferme à 0,9 km à l'Est
- N 151 à 0,9 km à l'Est

4 - Constats de pollution observée au captage depuis sa création

ANNEXES : Croquis côté de la parcelle cloturée ☒
 Plan parcellaire au 1/2000 - 1/2500 ☒
 Plan de situation au 1/25 000 ☒

GÉOLOGIE

Le secteur de Mige est constitué par de puissantes formations de calcaires portlandiens reposant sur un important complexe de calcaires et marnes d'âge kimméridgien. Les couches montrent un faible pendage en direction du NW.

Le secteur est affecté par une tectonique cassante. Les accidents majeurs sont orientés NS à NE-SW et WNW-ESE.

Les circulations d'eaux souterraines se font le plus souvent suivant des réseaux karstiques, en liaison avec la tectonique cassante.

Des émergences se manifestent dans les vallées, au toit de niveaux marneux. Dans le secteur de Prénereau, l'écoulement général des eaux souterraines se fait en direction du NNW.

PERIMETRES DE PROTECTION

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (cf. carte II₁)

Il sera constitué par le périmètre actuellement clôturé. Le terrain enclos devra appartenir en toute propriété à la commune.

La zone d'émergences diffuses située dans la portion NW du périmètre devra être drainée.

A l'intérieur de ce périmètre, seules sont autorisées les activités en relation avec l'exploitation du captage.

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE (cf. cartes II₁ - II₂)

Il s'étendra approximativement entre 60 et 250 m autour du captage.

Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

L'épandage de produits fertilisants et de produits de traitement des cultures est toléré. Il devra toutefois être limité aux stricts besoins des cultures.

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE (cf. carte I)

Il est défini par le bassin d'alimentation présumé du captage. Les réglementations afférentes à ce périmètre sont notifiées dans le tableau des prescriptions joint en annexe (tableau 6).

Sous ces conditions spéciales et celles générales citées dans le décret n° 67-1093 du 15/12/67 et la circulaire du 10/12/68, je donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du captage complémentaire de Prénereau pour l'alimentation en eau potable publique de la commune de MIGE.

à Dijon, le 04 Octobre 1983

G. BILLARD



PERIMETRES DE PROTECTION

TABLEAU 6

Réglementation et tableau des prescriptions

En application de l'article 7 de la loi n° 64 - 1245 du 16/12/1964, du décret n° 67 - 1093 du 15/12/1967 et de la circulaire d'application du 16/12/1968.

- 1 - A l'intérieur du périmètre de protection immédiate : sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.
- 2 - A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée : sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau, les activités suivantes :

DEFINITION DES ACTIVITES	X (A = interdites B = réglementées)		+ (ni interdites ni réglementées)		Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
					activités existantes	activités futures	activités existantes	activités futures
					A	B	B	B
1 - Le forage de puits								X
2 - Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales						X		X
3 - L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières						X		X
4 - L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert)						X		X
5 - Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes							X	X
6 - L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux						X		X
7 - L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées						X		X
8 - L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux						X		X
9 - Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature						X		X
10 - L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau						X		X
11 - L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges						X		X
12 - L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges						X		X
13 - Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail						X		X
14 - Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures						X		X
15 - L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols						toléré		+
16 - L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures						toléré		+
17 - L'établissement d'étables ou de stabulations libres						X		X
18 - Le pacage des animaux						X		+
19 - L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail						X		X
20 - Le défrichement						X		X
21 - La création d'étangs						X		X
22 - Le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes						X		X
23 - La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation							X	X

La commune veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou réglementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

NB : Cet inventaire des activités interdites et réglementées sera annexé au rapport détaillé.

DATE : **4 octobre 1983**

G. Prillard

Le géologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique

Minau

DOSSIER N° : 434-4X-0012 Captage complémentaire
COMMUNE D'IMPLANTATION : Mige - Hameau de Prénereau

LISTE DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES
PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE ET RAPPROCHEE

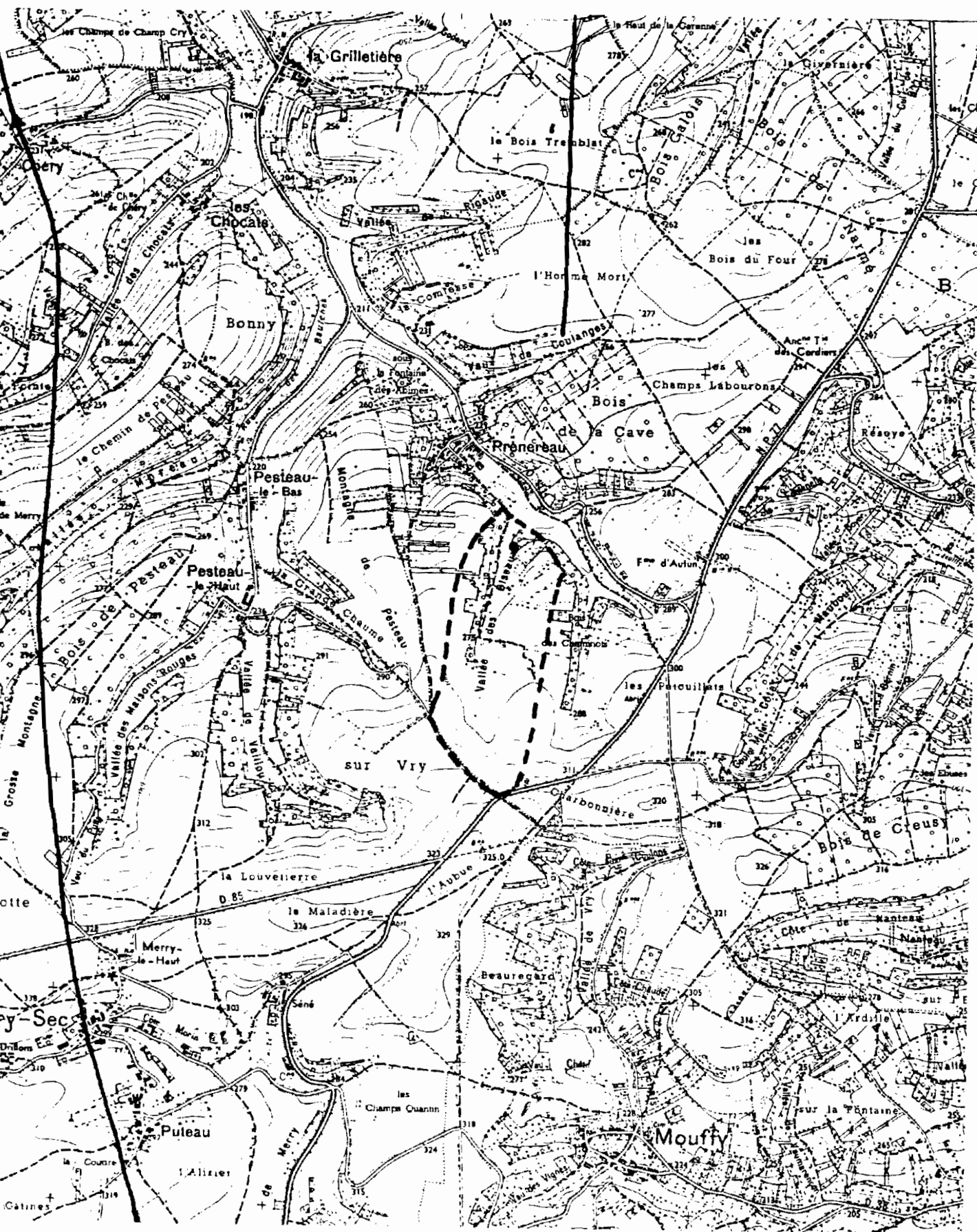
Périmètre de protection immédiate

Section A2 - parcelles n° 1529 - 1530

Périmètre de protection rapprochée

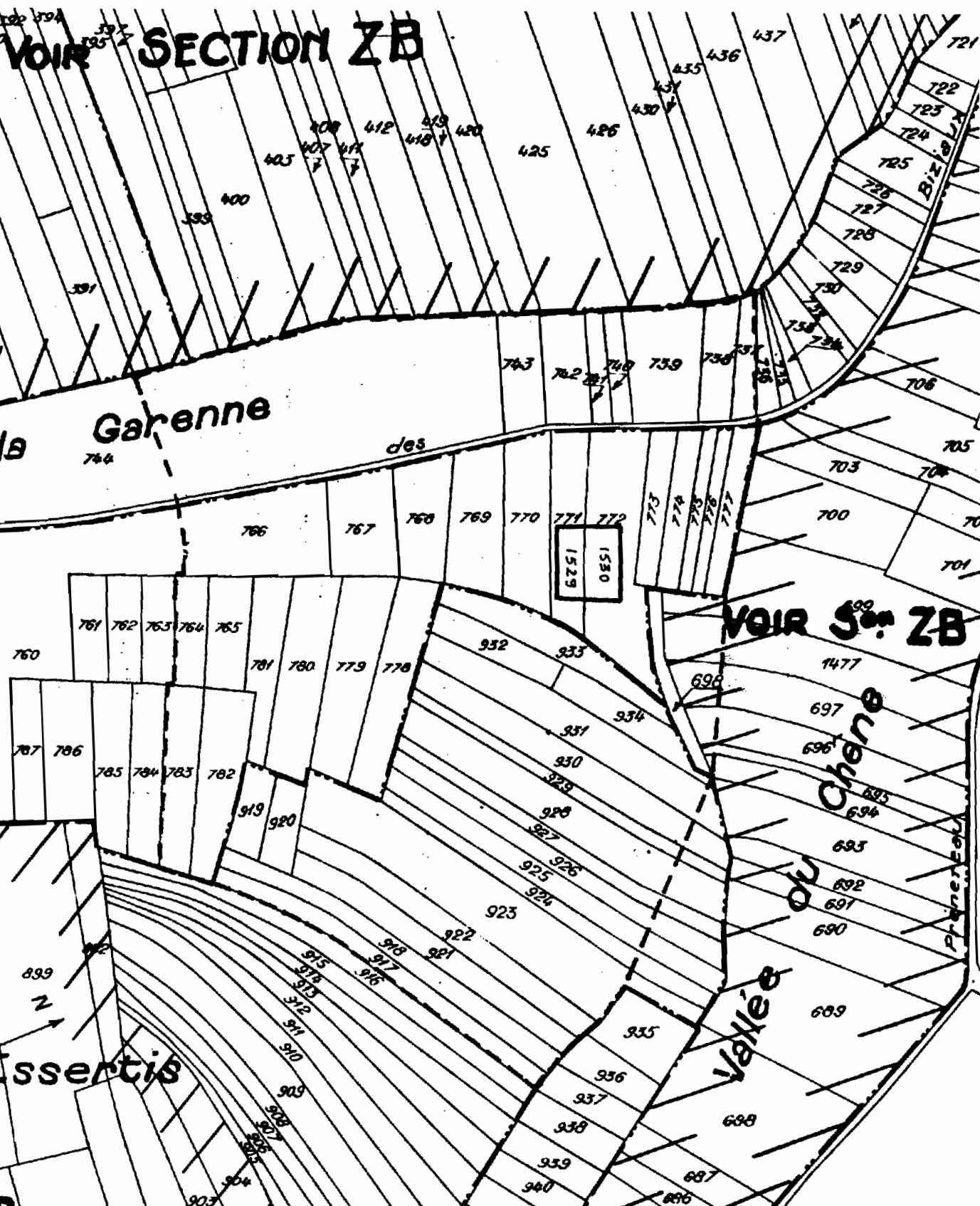
Section A2 - parcelles n° 698 - 737 à 744 - 764 à 783 - 917 à 934 -
Section ZB - parcelles n° 10 - 11

CARTE DE SITUATION
Echelle 1/25 000

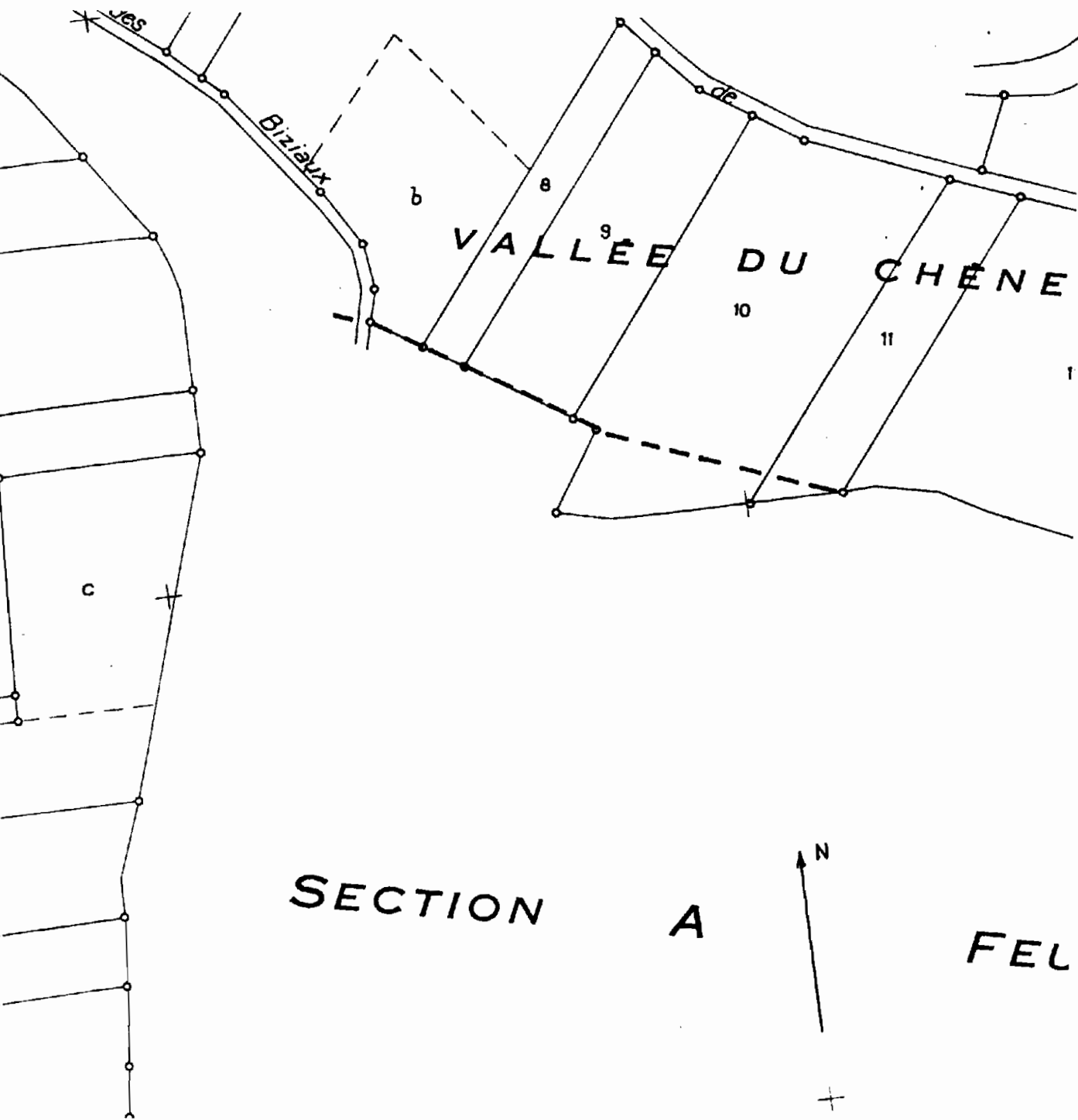


--- Périmètre de protection éloigné

— Faille



EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
Section ZB
Echelle 1/2000



--- Périmètre de protection rapprochée

Captage complémentaire

PLAN ET COUPE SCHEMATIQUES
Echelle 1/250

